



Consultation du public
Réhabilitation des ouvrages de défense
contre la mer
Promenade Wilson et Remblai
LES SABLES D'OLONNE

L'association Avenir Environnement Vendée (AEV 85) a été créée en 2014 et plus précisément déclarée le 5 mai 2014.

Son objectif initial est d'apporter un soutien à une politique environnementale de l'énergie responsable et maîtrisée, à la vendéenne.

Son domaine d'intervention a été étendu à ceux de l'eau, des déchets et de l'aménagement du territoire en 2015 et 2016.

Composée d'élus, de techniciens, d'ingénieurs et chefs d'entreprises ainsi que de personnes compétentes motivées, l'association se veut en dehors de tout mouvement ou lobby. Elle a pour principe de s'attacher à ne défendre que des projets **publics ou privés** qu'elle considère comme vertueux vis-à-vis du développement durable et de l'intérêt de la Vendée et de ses citoyens.

Elle est présidée par Jean-Claude MERCERON, ancien Sénateur de la Vendée.

PREAMBULE

Le projet des SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION consiste à conforter la promenade Wilson et le Remblai devant la piscine de l'action de la mer. Cette opération se situe pleinement dans les domaines d'intervention d'Avenir Environnement Vendée.

I - AVIS SUR LE PROJET

SUR LA FORME

AEV 85 a apprécié la concision et la clarté du dossier et en particulier des notes de présentation et des documents graphiques qui permettent d'aborder le projet de manière aisée.

SUR LE FOND

❖ Les intervenants :

Les Sables d'Olonne Agglomération, maître d'ouvrage, et la ville des Sables ont assuré pleinement les missions de maîtrise d'ouvrage de la compétence « port de plaisance », et de leurs propres ouvrages de défense contre la mer, ce qui leur a apporté notamment une solide expérience des ouvrages maritimes. Les travaux objet de la présente consultation, dans la continuité de ceux réalisés récemment pour la promenade Clemenceau et Godet sont parfaitement dans son registre de compétence.

Le Groupe Artélia, bureau d'études international, indépendant et multidisciplinaire, est un groupe de conseil, d'ingénierie et de gestion de projet qui opère dans les domaines de la mobilité, de l'eau, de l'énergie, du bâtiment et de l'industrie. Né d'une fusion intégrant Sogréah en 2010 Artélia compte aujourd'hui 11 000 collaborateurs présents dans 40 pays. Il fait référence internationale notamment en matière d'ouvrages maritimes, fluviaux et hydrauliques. Il dispose d'une importante agence à Saint Herblain. A noter que le groupe est détenu à 100% par ses actionnaires salariés ce qui est gage d'indépendance.

Le maître d'ouvrage et son bureau d'études, ont toutes légitimité et compétences pour mener un projet tel que celui soumis à la présente enquête publique.

❖ Le projet proprement dit

Description du projet figurant au dossier n(pièce 4 page 2)

« À la suite des tempêtes survenues fin 2023, l'abaissement du niveau de sable sur la Grande Plage a révélé les anciens ouvrages situés au pied du perré (pieux en bois), ainsi que des cavités sous celui-ci. Le perré, reposant uniquement sur du sable, nécessite une consolidation afin de garantir sa stabilité.

Aujourd'hui, le parapet est constitué d'un mur droit qui ne protège ni l'espace piétonnier, ni la voirie, ni les habitations en retrait. En cas de tempête, la piscine municipale située en arrière est également régulièrement inondée.

Pour répondre aux enjeux climatiques avec la montée du niveau de la mer et l'accentuation du risque de submersion marine, la ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne ont engagé un vaste programme de réaménagement du front de mer et de pérennisation des ouvrages de défense contre la mer.

Des travaux d'urgence ont été réalisés récemment avec :

- *La réhabilitation de la risberme au droit de la promenade Clemenceau et Godet et la création de murs chasse mer en remplacement des parapets existants ;*
- *La fermeture du perré de la Base de mer avec la mise en place d'un mur vertical en tête et le renforcement du perré en pied par une bêche parafouille.*

Les présents travaux s'inscrivent dans la continuité de ce programme avec l'Agglomération qui souhaite engager des travaux d'urgence pour sécuriser et renforcer le remblai le long de la promenade Wilson et le perré devant la piscine, sur un linéaire d'environ 260 ml sur le secteur de la Grande Plage des Sables d'Olonne ».

L'urgence apparue visuellement fin 2023 s'est avérée accrue avec les moyens d'investigation actuels. Il est aujourd'hui nécessaire de réaliser sans attendre un véritable renforcement qui reprend notamment les fondations avec rideau de palplanches et risbermes en béton. Il s'y ajoute un parapet «chasse-mer »
Il s'agit de travaux d'importance estimés à environ 4,2 M€.

Nous constatons :

- que les propositions techniques sont sérieuses et très bien détaillées,
- que les impacts à l'environnement marin et humain sont limités à la phase travaux mais que toutes les précautions vis-à-vis des nuisances et des pollutions accidentelles ont été prévues,
- que les franchissements de houle décennale seront supprimés à quasiment 100% grâce au nouveau parapet et à 85 à 90% pour un niveau Xynthia + 60 cm (étude spécifique DHI 2025),
- qu'une bonne concertation a été menée, confortée par la procédure nouvelle de consultation du public.

Nous proposons trois point de vigilance, bien qu'ils soient sans doute à l'esprit du maître d'œuvre:

- accorder une attention toute particulière aux composants (liants, sables et granulats) et à la formule des **bétons** pour limiter au maximum les dégradations physico-chimiques en milieu salin. Ne pas négliger les contrôles labo préalables à la mise en œuvre,

- accorder une importance à la validation du choix de la **finition des parapets** (couleur sable).
- vérifier de près la marge de sécurité par rapport au calcul du **dispositif de liaison entre le parapet et la dalle de béton filante** (clavetage). Il s'agit d'un point névralgique. En effet si la forme « chasse-mer » évite le franchissement de la houle, elle en reprend toute l'énergie qui sera transmise à la dalle en la multipliant par un bras de levier de l'ordre de 3 mètres.

II - EN RESUME :

- **La situation actuelle de dégradation des ouvrages concernés n'est plus tenable. L'urgence est avérée.**
- **Le maître d'ouvrage par son expérience et sa solidité, d'une part, et le bureau d'études Artélia d'autre part, sont tout à fait légitimes pour, respectivement, porter et expertiser le projet dans toutes ses composantes.**
- **Le dossier de consultation du public est clair et très bien illustré.**
- **Les propositions techniques sont sérieuses pour un projet de renforcement d'ampleur.**
- **Impacts potentiels en phase travaux mais identifiés et maîtrisables.**
- **Vigilance à la qualité des bétons, à l'aspect du parapet et à la solidité renforcée de la liaison parapet/dalle filante.**

*

* *

... / ...

CONCLUSION

Compte tenu de tout ce qui précède, l'association « AVENIR ENVIRONNEMENT VENDEE » (AEV85) émet *un avis favorable* à la délivrance de l'autorisation environnementale et de toutes éventuelles autres autorisations formulées par les SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION en vue de conforter la promenade Wilson et le Remblai devant la Piscine des Sables d'Olonne.

Transmis à Mr le Commissaire-enquêteur
le 31 mars 2026

Le Président,

- S I G N É -

Jean-Claude MERCERON
Ancien Sénateur de la Vendée